

# Appel d'offres solaire supérieur à 250 kWc

(lancé par la Commission de Régulation de l'Énergie en Mars 2013)

## LIVRET D'ACCUEIL PRODUCTEUR



# Sommaire

Préambule

Page 3

Présentation des acteurs

Page 4

Parcours de contractualisation (Installation nouvelle)

Pages 5 - 12

Parcours de contractualisation (Contrat d'achat aux conditions tarifaires définies dans l'arrêté du 4 mars 2011 vers le contrat FV13)

Pages 13 - 18

Check-list des démarches

Page 19

Questions – réponses

Pages 20 - 21

Adresses utiles

Page 22

# Préambule

- ▶ Ce document s'adresse uniquement aux lauréats de l'appel d'offres « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire d'une puissance supérieure à 250 kWc » (FV13).
- ▶ Ce document résume, sous une forme simplifiée, les étapes nécessaires à l'élaboration du contrat d'obligation d'achat pour une installation lauréate de l'appel d'offres solaire > 250 kWc, lancé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) en mars 2013.
- ▶ Dans le cadre des missions de service public prévues par l'article L311-12 du code de l'énergie, EDF ou les Entreprises Locales de Distributions (ELD) lorsque les installations sont raccordées à leur réseau, sont tenues d'acheter l'électricité produite par les installations retenues à l'issue d'un appel d'offres.



Si votre installation a été mise en service avant la date de dépôt de votre candidature à cet appel d'offres, merci de vous reporter directement en pages 13 à 18 de ce livret.

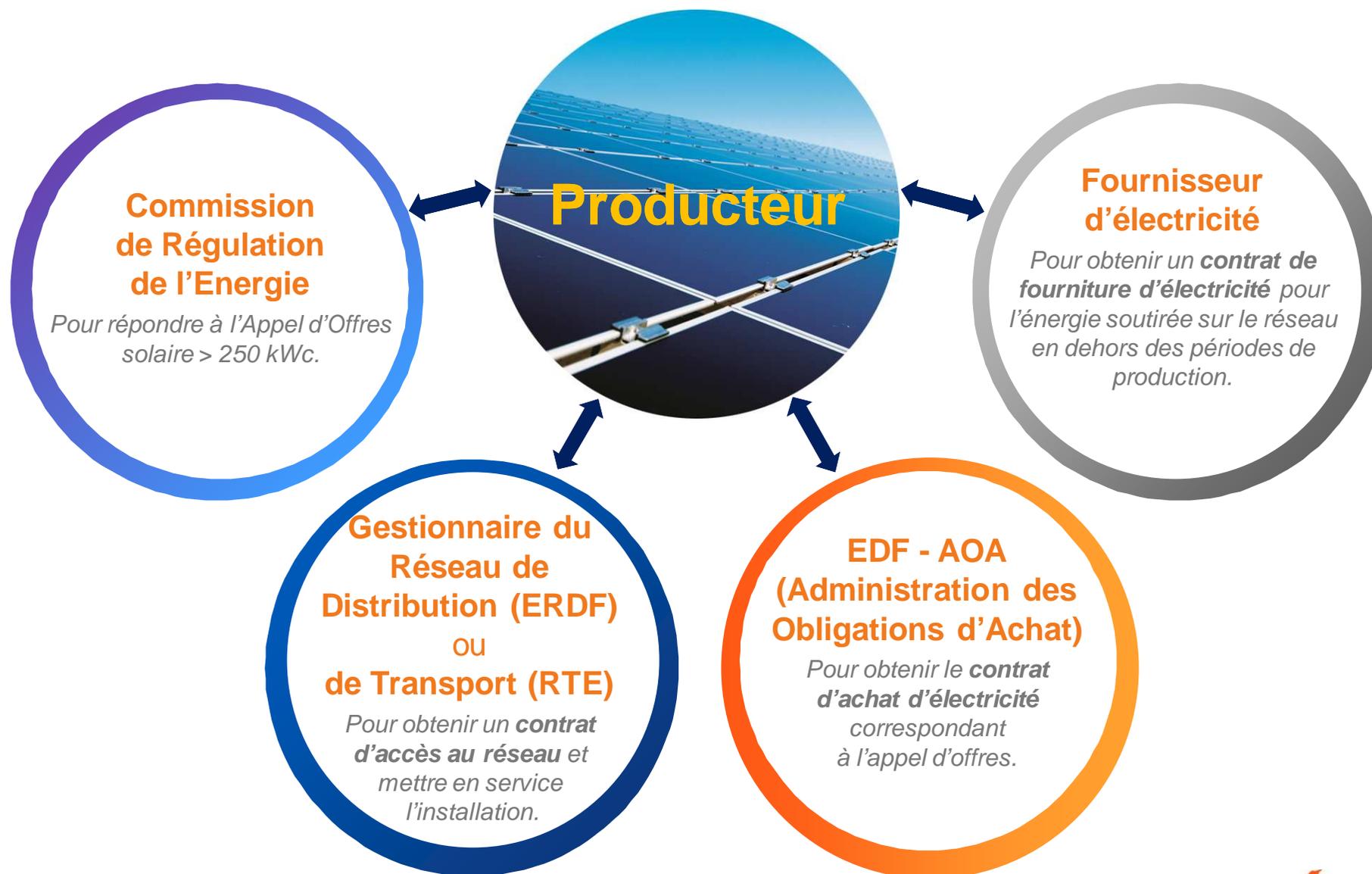


Ce livret ne saurait engager la responsabilité d'EDF quant aux obligations du producteur de s'assurer qu'il respecte le cadre législatif et réglementaire applicable à son installation.



Le lauréat s'engage à mettre en service et à exploiter une installation en tous points conforme aux stipulations du cahier des charges de l'appel d'offres et aux caractéristiques décrites dans son offre (seuls les écarts mentionnés dans l'appel d'offres sont tolérés).

# Présentation des acteurs



# Parcours de contractualisation (Installation nouvelle)

1

**Demande de raccordement**

- J'effectue ma demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseau

2

**Demande de contrat de fourniture**

- Si je ne dispose pas de mon propre système d'alimentation, j'effectue une demande de contrat de fourniture d'électricité auprès du fournisseur de mon choix pour alimenter mes auxiliaires en dehors des périodes de production

3

**Contrôle de l'installation**

- Je fais réaliser, par un organisme agréé, un contrôle sur place de l'installation constatant sa conformité au regard de l'appel d'offres. Les résultats de ce contrôle sont formalisés par un avis qui doit être vierge de toute réserve

4

**Demande de contrat d'achat et rattachement au périmètre d'équilibre**

- Dès que j'obtiens l'avis vierge de toute réserve mentionné à l'étape 3 et le plus en amont possible de la mise en service, j'envoie ma demande de contrat d'achat complétée à EDF AOA accompagnée des pièces listées page 8

5

**Mise en service de mon installation**

- Le gestionnaire de réseau met en service mon installation

6

**Signature du contrat d'achat**

- Dans le cadre du processus de signature, EDF AOA m'adresse mon contrat d'achat

7

**Facturation et règlement**

- J'émet mes factures de production d'électricité mensuellement sur la base des courbes de charge et les transmets à EDF AOA

# Parcours de contractualisation : étapes 1/7 et 2/7

1

## Demande de raccordement

- ▶ Je dépose auprès d'ERDF ou RTE une demande de raccordement.
  - ERDF m'envoie un accusé de réception sur lequel figure le numéro de mon futur Contrat d'Accès au Réseau en Injection (CARD-I).
  - ou
  - RTE m'envoie un accusé de réception sur lequel figure le numéro de mon futur Contrat d'Accès au Réseau de Transport (CART-I).

Je communique **immédiatement** ce numéro CARD-I / CART-I à l'agence EDF AOA dont les coordonnées figurent page 22, en complétant le formulaire « Numéro de contrat d'accès au réseau », accompagné des avis de situation au répertoire SIRENE du siège social et de l'installation

- ▶ Je poursuis la procédure de raccordement de mon installation avec le gestionnaire de réseau.

2

## Demande de contrat de fourniture

- ▶ Si je ne dispose pas de mon propre système d'alimentation, je souscris un contrat de fourniture d'électricité auprès du fournisseur de mon choix pour alimenter mes auxiliaires en dehors des périodes de production.



ERDF : Électricité Réseau Distribution France

RTE : Réseau de Transport d'Électricité

Cf. coordonnées page 22



Le formulaire est fourni avec le livret d'accueil.

# Parcours de contractualisation : étape 3/7

## 3

### Contrôle de l'installation

- ▶ Conformément au paragraphe 3.1 du cahier des charges de l'appel d'offres, je fais réaliser à mes frais, par un bureau de contrôle agréé, un contrôle sur place de l'installation constatant sa conformité au regard des caractéristiques déclarées dans le dossier de réponse à l'appel d'offres.
- ▶ Cet organisme de contrôle me délivre un avis vierge de toute réserve.



Ce contrôle de conformité vis-à-vis des critères de l'appel d'offres n'est pas le contrôle de conformité électrique (appelé communément « Consuel »).



Cf. question « À quel bureau de contrôle dois-je m'adresser pour la vérification de mon installation? » page 20

# Parcours de contractualisation : étape 4/7

## 4

### Demande de contrat d'achat et rattachement au périmètre d'équilibre

► Dès que j'obtiens le rapport du bureau de contrôle mentionné à l'étape 3 et le plus en amont possible de la mise en service, j'envoie ma demande de contrat d'achat complétée à EDF.

1. Je complète la « Demande de contrat d'achat »
2. Je joins les pièces suivantes :
  - ✓ Demande d'accord de rattachement au périmètre d'équilibre signée en 2 exemplaires
  - ✓ Schéma unifilaire sur lequel figure l'emplacement des comptages
  - ✓ Copie de l'avis vierge de toute réserve d'un bureau de contrôle agréé constatant la conformité de l'installation au regard des caractéristiques déclarées dans le dossier de réponse à l'appel d'offres
  - ✓ Copie de l'attestation de conformité électrique de l'installation ou des rapports de vérification vierges de toute remarque
  - ✓ Copie du chapitre du contrat d'accès au réseau concernant les dispositifs de comptage
  - ✓ Relevé d'Identité Bancaire au nom du titulaire du contrat (daté, signé avec cachet de la société) accompagné du formulaire « Fiche d'identification du RIB » complété et signé
  - ✓ Le cas échéant : la convention de raccordement et l'autorisation d'exploiter
3. J'envoie à EDF AOA ma demande de contrat d'achat et les pièces complémentaires par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

EDF AOA - Agence Sud-Est – FV13  
106 Boulevard Vivier Merle – TSA 20101  
69507 LYON CEDEX 03



La demande de contrat d'achat est fournie avec le livret d'accueil.



Tout dossier incomplet sera retourné.



Pour l'appel d'offres FV13, l'agence Sud-Est est votre seul interlocuteur.

# Parcours de contractualisation : étape 5/7

5

## Mise en service de mon installation

- ▶ ERDF / RTE met en service mon installation.



ERDF / RTE reste mon interlocuteur jusqu'à la mise en service de mon installation.

# Parcours de contractualisation : étape 6/7

## 6

### Signature du contrat d'achat

- ▶ Dans un délai de 6 mois après ma demande de contrat, EDF AOA met à ma disposition le contrat d'achat, sous réserve de la complétude du dossier transmis.
- ▶ Je paraphe et signe :
  - ✓ deux exemplaires des conditions particulières.
- ▶ Je paraphe les annexes :
  - ✓ deux exemplaires de l'accord de rattachement au périmètre d'équilibre,
  - ✓ deux exemplaires du schéma unifilaire avec l'emplacement des comptages et la formule de calcul de l'énergie facturée,
  - ✓ deux exemplaires de l'avis vierge de toute réserve d'un bureau de contrôle agréé constatant la conformité de l'installation au regard des caractéristiques déclarées dans le dossier de réponse à l'appel d'offres.
- ▶ Je retourne ces documents par courrier à EDF AOA (dont l'adresse figure page 22) ; je conserve l'exemplaire des conditions générales.
- ▶ EDF AOA me renvoie:
  - ✓ mon exemplaire des conditions particulières signé par les deux parties,
  - ✓ mes exemplaires de l'accord de rattachement au périmètre d'équilibre, du schéma unifilaire et de l'avis du bureau de contrôle paraphés par les deux parties.



La durée du contrat d'achat est assujettie au délai de mise en service et au délai d'achèvement de l'installation.

Le modèle de contrat (conditions générales et particulières) est en cours de validation. Dès cette dernière obtenue, le document sera disponible sur le site internet [www.edf-oasolaire.fr](http://www.edf-oasolaire.fr)

# Parcours de contractualisation : étape 7/7

## 7

### Facturation et règlement

- ▶ Mensuellement, à compter de la date d'effet de mon contrat d'achat, j'établis ma facture sur la base des courbes de charge télérelevées.
- ▶ La consommation de mes auxiliaires en dehors des périodes de production n'a pas à être déduite de ma facture de production, puisque j'ai souscrit un contrat de fourniture ou que je dispose de mon propre système d'alimentation.
- ▶ EDF AOA émet un règlement par virement bancaire à l'ordre du titulaire du contrat.



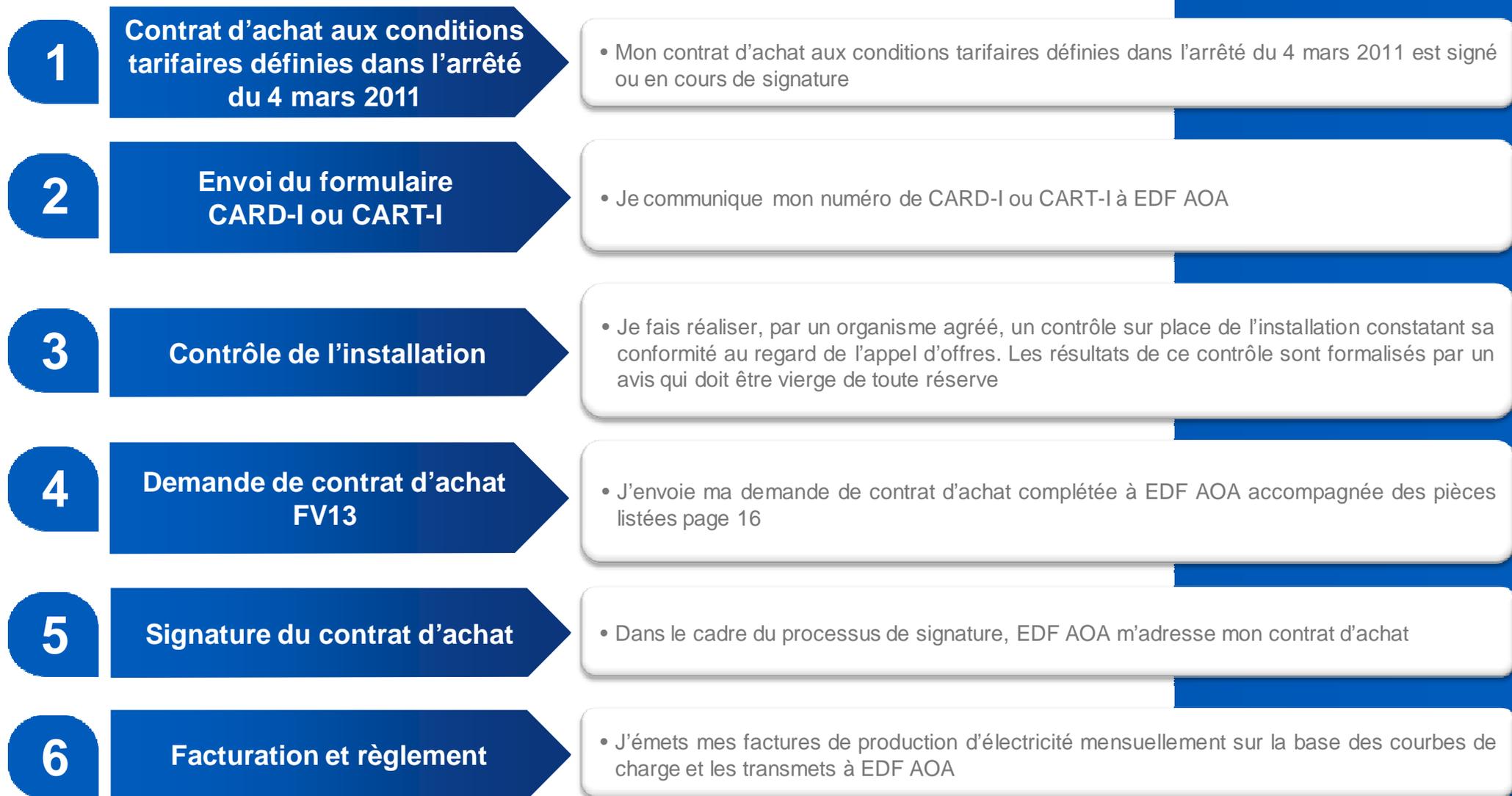
La première facture ne pourra être émise qu'après signature du contrat d'achat par les deux parties.

De plus amples informations sur les modalités et le contenu attendu de la facture vous seront communiquées lors de l'envoi du contrat d'achat signé des deux parties.

Toute facture incorrecte sera retournée.

# Parcours de contractualisation dans le cas particulier du passage d'un contrat d'achat aux conditions tarifaires définies dans l'arrêté du 4 mars 2011 à un contrat FV13

(Ne concerne que les installations dont la date de mise en service est antérieure à la date de dépôt de candidature)



# Parcours de contractualisation dans le cas particulier du passage d'un contrat d'achat aux conditions tarifaires définies dans l'arrêté du 4 mars 2011 à un contrat FV13 : étapes 1/6 et 2/6

(Ne concerne que les installations dont la date de mise en service est antérieure à la date de dépôt de candidature)

1

Contrat d'achat aux conditions tarifaires définies dans l'arrêté du 4 mars 2011

- Mon contrat d'achat aux conditions tarifaires définies dans l'arrêté du 4 mars 2011 est signé ou en cours de signature. Ce contrat sera résilié du fait que je suis lauréat de l'appel d'offres FV13.

2

Envoi du formulaire CARD-I ou CART-I



Je communique **immédiatement** ce numéro CARD-I / CART-I à l'agence EDF AOA dont les coordonnées figurent page 22, en complétant le formulaire « Numéro de contrat d'accès au réseau », accompagné des avis de situation au répertoire SIRENE du siège social et de l'installation



Le formulaire est fourni avec le livret d'accueil.

# Parcours de contractualisation dans le cas particulier du passage d'un contrat d'achat aux conditions tarifaires définies dans l'arrêté du 4 mars 2011 à un contrat FV13 : étape 3/6

(Ne concerne que les installations dont la date de mise en service est antérieure à la date de dépôt de candidature)

## 3

### Contrôle de l'installation

- Conformément au paragraphe 3.1 du cahier des charges de l'appel d'offres, je fais réaliser à mes frais, par un bureau de contrôle agréé, un contrôle sur place de l'installation constatant sa conformité au regard des caractéristiques déclarées dans le dossier de réponse à l'appel d'offres.
- Cet organisme de contrôle me délivre un avis vierge de toute réserve.



Ce contrôle de conformité vis-à-vis des critères de l'appel d'offres n'est pas le contrôle de conformité électrique (appelé communément « Consuel »).



Cf. question « À quel bureau de contrôle dois-je m'adresser pour la vérification de mon installation? » page 20

# Parcours de contractualisation dans le cas particulier du passage d'un contrat d'achat aux conditions tarifaires définies dans l'arrêté du 4 mars 2011 à un contrat FV13 : étape 4/6

(Ne concerne que les installations dont la date de mise en service est antérieure à la date de dépôt de candidature)

## 4

### Demande de contrat d'achat FV13

Cette demande de contrat d'achat FV13 vaut demande de résiliation anticipée de mon contrat d'achat aux conditions tarifaires définies dans l'arrêté du 4 mars 2011 ; la résiliation interviendra la veille du premier jour du mois suivant l'envoi de ladite demande de contrat (cachet de la Poste faisant foi)

- J'envoie ma demande de contrat d'achat FV13 complétée à l'agence EDF AOA Sud-Est dont l'adresse figure page 22, accompagnée des pièces suivantes :



- ✓ Copie de l'avis vierge de toute réserve d'un bureau de contrôle agréé constatant la conformité de l'installation au regard des caractéristiques déclarées dans le dossier de réponse à l'appel d'offres,
- ✓ Relevé d'Identité Bancaire au nom du titulaire du contrat (daté, signé avec cachet de la société) accompagné du formulaire « Fiche d'identification du RIB » complété et signé,

- La veille du premier jour du mois suivant l'envoi de ma demande de contrat, je relève mon compteur, puis j'envoie ma facture soldante concernant la résiliation du contrat d'achat aux conditions tarifaires définies dans l'arrêté du 4 mars 2011.



La demande de contrat d'achat est fournie avec le livret d'accueil.



Pour l'appel d'offres FV13, l'agence EDF AOA Sud-Est est votre seul interlocuteur.



Tout dossier incomplet sera retourné.

# Parcours de contractualisation dans le cas particulier du passage d'un contrat d'achat aux conditions tarifaires définies dans l'arrêté du 4 mars 2011 à un contrat FV13: étape 5/6

(Ne concerne que les installations dont la date de mise en service est antérieure à la date de dépôt de candidature)

## 5

### Signature du contrat d'achat FV13

- ▶ Dans un délai de 6 mois après ma demande de contrat, EDF AOA met à ma disposition le contrat d'achat, sous réserve de la complétude du dossier transmis.
- ▶ Je paraphe et signe :
  - ✓ deux exemplaires des conditions particulières.
- ▶ Je paraphe :
  - ✓ deux exemplaires de l'accord de rattachement au périmètre d'équilibre,
  - ✓ deux exemplaires du schéma unifilaire avec l'emplacement des comptages et la formule de calcul de l'énergie facturée,
  - ✓ deux exemplaires de l'avis vierge de toute réserve d'un bureau de contrôle agréé constatant la conformité de l'installation au regard des caractéristiques déclarées dans le dossier de réponse à l'appel d'offres.
- ▶ Je retourne ces documents par courrier à EDF AOA Sud-Est dont l'adresse figure page 22 ; je conserve l'exemplaire des conditions générales.
- ▶ EDF AOA me renvoie:
  - ✓ mon exemplaire des conditions particulières signé par les deux parties,
  - ✓ mes exemplaires de l'accord de rattachement au périmètre d'équilibre, du schéma unifilaire et de l'avis du bureau de contrôle paraphés par les deux parties.



Le modèle de contrat (conditions générales et particulières) est en cours de validation. Dès cette dernière obtenue, le document sera disponible sur le site internet [www.edf-oasolaire.fr](http://www.edf-oasolaire.fr)

# Parcours de contractualisation dans le cas particulier du passage d'un contrat d'achat aux conditions tarifaires définies dans l'arrêté du 4 mars 2011 à un contrat FV13 : étape 6/6

(Ne concerne que les installations dont la date de mise en service est antérieure à la date de dépôt de candidature)

## 6

### Facturation et règlement

- ▶ Mensuellement, à compter de la date d'effet de mon contrat d'achat FV13, j'établis ma facture sur la base des courbes de charge.
- ▶ La consommation de mes auxiliaires en dehors des périodes de production n'a pas à être déduite de ma facture de production, puisque j'ai souscrit un contrat de fourniture ou que je dispose de mon propre système d'alimentation.
- ▶ EDF AOA émet un règlement par virement bancaire à l'ordre du titulaire du contrat.



La première facture ne pourra être émise qu'après signature du contrat d'achat par les deux parties.

De plus amples informations sur les modalités et le contenu attendu de la facture vous seront communiquées lors de l'envoi du contrat d'achat signé des deux parties.

Toute facture incorrecte sera retournée.

# Check-list des démarches



	Actions	Fait	Date
1	J'effectue ma demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseau		
2	Je reçois l'accusé de réception de ma demande de raccordement envoyé par le gestionnaire de réseau		
3	Je communique à EDF AOA mon numéro de contrat d'accès au réseau - Formulaire + avis de situation au répertoire SIRENE du siège social et de celui de l'installation		
4	Si je ne dispose pas de mon propre système d'alimentation, j'effectue une demande de contrat de fourniture d'électricité auprès du fournisseur de mon choix pour alimenter mes auxiliaires en dehors des périodes de production		
5	Je fais réaliser un contrôle sur place de l'installation constatant sa conformité au regard des caractéristiques déclarées dans le dossier de réponse à l'appel d'offres par un organisme agréé qui me délivre un avis vierge de toute remarque		
6	Je complète la demande de contrat d'achat		
	Je réunis les pièces à joindre à la demande de contrat d'achat		
	J'envoie ma Demande de Contrat d'Achat et les pièces jointes à EDF AOA par courrier recommandé avec accusé de réception, <b>dès que j'obtiens le rapport du bureau de contrôle et le plus en amont possible de la mise en service</b>		
7	Mon installation est mise en service par le gestionnaire de réseau		
8	Je réceptionne le contrat d'achat en 2 exemplaires originaux élaboré par EDF AOA		
9	Je paraphe et signe les deux exemplaires du contrat d'achat, puis je les retourne par courrier à EDF AOA		
10	Je réceptionne par courrier mon exemplaire original du contrat d'achat envoyé par EDF AOA signé par les deux parties		
11	J'é mets ma première facture de production d'électricité et la transmets à EDF AOA		

# Questions – réponses (1/2)



## Sous quel délai dois-je effectuer ma demande de raccordement auprès d'ERDF ou RTE ?

Vous devez effectuer votre demande de raccordement au plus tôt, afin que votre installation soit mise en service dans un délai de 24 mois à compter de la notification de la décision par les Ministres. A défaut, la durée du contrat sera réduite du double de la durée du dépassement.



## Quel dispositif de comptage dois-je faire installer par le gestionnaire réseau ?

La puissance et l'énergie électrique sont mesurées par un dispositif de comptage à courbe de charge et télérelevé.

## Comment va m'être transmis mon contrat d'achat ?



Votre contrat vous sera transmis par courrier. Le modèle de contrat sera disponible sur le site internet [www.edf-oasolaire.fr](http://www.edf-oasolaire.fr) lorsqu'il sera validé par les instances compétentes. Nous vous informerons de cette mise à disposition par courrier.



## A quelle date prend effet mon contrat d'achat ?

- Pour une installation nouvelle, la date d'effet du contrat correspond à la date de mise en service de votre installation.
- Pour une l'installation ayant déjà bénéficié d'un contrat d'achat aux conditions tarifaires définies dans l'arrêté du 4 mars 2011, la date d'effet du contrat correspond au premier jour du mois suivant la date d'envoi de votre demande de contrat d'achat (FV13), date du cachet de la Poste faisant foi. Cette demande de contrat vaut demande de résiliation anticipée de votre contrat d'achat aux conditions tarifaires définies dans l'arrêté du 4 mars 2011.



## À quel bureau de contrôle dois-je m'adresser pour la vérification de mon installation ?

Le bureau de contrôle doit disposer de l'agrément en qualité de contrôleur technique au titre des dispositions des articles L. 111-23 à L. 111-26 et R. 111-29 à R. 111-42 du code de la construction et de l'habitation pour la rubrique « C1 Ouvrages de bâtiment : Installations électriques, électromécaniques, téléphoniques, informatiques, domotiques, antieffraction et antivol » définie à l'annexe du règlement intérieur de la commission approuvé par décision du ministre chargé de la construction le 24/09/1992, ou à l'annexe de l'arrêté du 26 novembre 2009 fixant les modalités pratiques d'accès à l'exercice de l'activité de contrôleur technique.

# Questions – réponses (2/2)



**J'ai mis en service mon installation avant le dépôt de mon dossier de candidature, quelles sont les démarches nécessaires pour basculer vers un contrat d'achat au titre de l'appel d'offres ?**

Vous devez disposer d'un contrat d'achat aux conditions tarifaires définies dans l'arrêté du 4 mars 2011 signé par les deux parties. La prise d'effet de votre contrat d'achat au titre de l'appel d'offres (FV13) sera effective à compter du premier jour du mois suivant la date d'envoi de votre demande de contrat d'achat.



**A quel moment dois-je éditer ma 1<sup>ère</sup> facture ?**

La 1<sup>ère</sup> facture ne pourra être émise qu'après signature de votre contrat d'achat par les deux parties. Vous devrez l'établir au plus tôt un mois après la date d'effet de votre contrat d'achat. De plus amples informations sur les modalités de facturation vous seront communiquées lorsque le modèle de contrat sera disponible.



**Sous quel délai recevrai-je mon paiement ?**

Votre paiement correspondant à la production du mois M interviendra au plus tard le dixième (10<sup>ème</sup>) jour calendaire du mois M+2, sous réserve d'une réception de la facture au plus tard le dixième (10<sup>ème</sup>) jour du mois M+1. Si la réception de la facture intervient postérieurement, le délai de paiement est reporté d'autant.



**À quel tarif seront rémunérés les kWh si je dépasse mon plafond annuel de production ?**

Une fois votre plafond annuel dépassé, les kWh supplémentaires seront rémunérés à 5c€/kWh hors TVA.



**Une convention d'essai est-elle possible dans le processus de contractualisation ?**

Non, il n'y a pas de convention d'essai.

# Adresses utiles

## Pour quoi ?

Pour établir ma demande de raccordement en vue de conclure un Contrat d'Accès au Réseau de Distribution en Injection (CARD-I).

Pour établir ma demande de raccordement en vue de conclure un Contrat d'Accès au Réseau de Transport (CART-I).

Pour les échanges relatifs à mon contrat d'achat FV13.

## Qui contacter ?

ERDF

<http://www.erdfdistribution.fr>

RTE

<http://www.rte-france.com>

Par courrier électronique :

[dsp-cspas-obligations-achat-sud-est@edf.fr](mailto:dsp-cspas-obligations-achat-sud-est@edf.fr)

Par courrier :

**EDF AOA - Agence Sud-Est – FV13**

106 Boulevard Vivier Merle – TSA 20101

69507 LYON CEDEX 03



Merci de privilégier les courriers électroniques pour les échanges avec EDF AOA.